

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921
et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

L' " Union des Aveugles de Guerre " perd un grand ami. —
Vacances. — Le Livre sonore. — Impôts sur les pensions.
— Grands invalides. — Les Prélèvements. — Le renou-
vellement des cartes du Combattant. — Verdun. — Lettre
de Masselier. — Légion d'honneur.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre Nous. — Cotisations 1936. —
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
du 20 Juin 1936. — Procès-verbal de la réunion du Conseil
d'Administration de la Section Départementale de la Seine-
Inférieure, le 26 Juillet 1936. — Avis divers. — Listes de
Donateurs. — La Familiale des Soldats Aveugles.

Administration :

Siège de l'U.A.G., 49, RUE BLANCHE, PARIS (9^e)
Téléph. : TRINITÉ 85.83 — Chèque Postal : 160.31

88
606

**Président d'Honneur
de l'Union des Aveugles de Guerre**

M. Albert LEBRUN, président de la République

Comité de Patronage

- | | |
|--|--|
| † M. Brioux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ; | Miss Grace Harper ; |
| † M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ; | Miss Winifred Holt ; |
| M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ; | Mme Léopold Kahn ; |
| † M. le général Balfourier ; | M. Krug ; |
| M. Brisac, <i>Préfet</i> ; | M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ; |
| M. J. Ridgely-Carter ; | Mme la maréchale Maunoury ; |
| M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ; | M. Samuel Milbank ; |
| M. Maurice Donnay, de l'Académie française ; | M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ; |
| M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ; | M. Henry Paté, <i>Député</i> ; |
| M. Fribourg, <i>Député</i> ; | † M ^e Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ; |
| Miss Alice Getty ; | M. le général Sainte-Claire-Deville ; |
| M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ; | † M. Vallery-Radot ; |

**L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE
" PERD UN GRAND AMI "**

Le docteur Gallet, sénateur de la Haute-Savoie, ancien ministre des Pensions, président de l'Office National des Mutilés et Anciens Combattants, est mort le 1^{er} septembre.

L'ancien ministre a succombé à la Clinique générale d'Annecy aux suites d'une opération de l'appendicite, compliquée de péritonite.

M. Claudius Gallet était né le 12 novembre 1874, à Annecy. Docteur en médecine, il fut élu conseiller municipal de sa ville natale en 1909. Médecin major pendant la guerre, blessé grièvement, il avait gagné au front son quatrième galon, avait été décoré de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre.

Elu sénateur de la Haute-Savoie en 1920 et toujours réélu depuis, M. Gallet était, en outre, conseiller général d'Annecy.

Ministre des Pensions, M. Gallet avait été appelé à présider, en 1932, le Conseil d'administration de l'Office National des Mutilés et, à ce titre, il avait toujours témoigné une grande sympathie à l'égard des Aveugles de Guerre.

Le docteur Gallet prenait part à toutes nos manifestations et ainsi suivait de très près la vie de l'Union. Cette année encore, il assistait à l'inauguration de notre Maison de la rue Blanche.

VACANCES

Après quelques semaines, ceux d'entre nous qui avaient quitté leurs occupations et leur milieu habituel, afin de permettre à leurs enfants surmenés par les études, à leurs femmes fatiguées par les soucis quotidiens, de prendre un repos bien mérité, regagnent leurs pénates et chacun, abandonnant la mer, la montagne, ou tout simplement le grand calme des champs, songe à reprendre sa vie normale avec, semble-t-il, une provision renouvelée de courage et d'optimisme.

Votre Bureau, pendant cette période de vacances, n'en n'a pas moins expédié les affaires courantes et a fait une démarche importante auprès de M. le Président du Conseil afin de lui signaler la pénible situation des camarades frappés par la revision des pensions.

M. le Président du Conseil, vivement ému par cet exposé, a donné l'assurance qu'il étudierait avec M. le Ministre des Pensions les moyens susceptibles de venir en aide à nos infortunés camarades.

René FAVRET.

LE LIVRE SONORE

Après d'autres aveugles étrangers, les Aveugles de Guerre français vont connaître le « Livre Sonore ».

En Angleterre et en Amérique, particulièrement, le « Livre Sonore » est mis, depuis quelques mois déjà, à la disposition de nos camarades de ces pays. Est-ce qu'en France l'U.A.G. se désintéressait de la question? Loin de là et, depuis plusieurs années, nous étions à l'affût de tout ce qui se faisait dans le monde en ce sens.

Le « ruban sonore » avait, à un moment, retenu notre attention. Nous pensions que, malgré quelques imperfections du début, cela représentait l'avenir. Le « ruban sonore » a disparu de la circulation.

En Angleterre et aux Etats-Unis, on a recherché le moyen de reproduire les livres sur des disques en faisant tourner ces disques moins vite que les disques ordinaires. Les résultats ont été bons et des discothèques ont été créées dans ces deux pays. Les pouvoirs publics ont favorisé ces créations par de larges subventions et de grandes facilités de postage. (Les Etats-Unis et le Canada ont assuré gratuitement le port des disques réservés aux aveugles.)

Cependant, dans ces pays, on se heurtait encore à un écueil qui paraissait difficile à résoudre : les disques étaient en cire et, par suite, fragiles.

Grâce aux recherches effectuées par l'« American Braille Press », nous possédons actuellement, en France, des disques incassables et très légers dont la sonorité est parfaite et le « Livre Sonore » existe comme ont pu le constater les camarades qui assistaient à la démonstration faite en notre Maison la veille de l'Assemblée générale.

Deux livres sont, dès à présent, édités et seront prochainement à la disposition de nos camarades. L'A.B.P. doit, à partir du mois de septembre, en éditer un tous les mois. D'autre part, notre Union éditera, à son compte, de nouveaux volumes selon la demande de nos camarades.

Nos camarades qui possèdent déjà un poste de T.S.F. auront à se procurer un tourne-disque qui se branchera sur la prise pick-up de leur appareil et qui sera muni d'un moteur spécial. Le prix de cet appareil, monté par la Maison Thorens, est exceptionnellement de 450 francs, au lieu de 700 francs, son prix dans le commerce.

Les camarades qui désireraient s'en rendre acquéreurs sont priés de le faire savoir au plus tôt à l'U.A.G.

Ceux qui possèdent déjà un phono électrique n'auront qu'à faire changer le moteur tourne-disque. La dépense sera d'environ 130 francs. Tous renseignements seront fournis par l'U.A.G.

Ces moteurs spéciaux permettent également d'écouter les disques ordinaires.

Ceux de nos camarades qui sont fournis de courant continu, au lieu de courant alternatif, devront nous demander conseil en nous indiquant s'ils possèdent déjà un appareil de T.S.F. et si ces appareils ont une prise de pick-up. L'audition est un peu moins bonne sur courant continu mais cependant très acceptable.

Un livre ordinaire comprend environ douze à quinze disques et le poids total de ces disques, emballages compris, ne dépassera pas 1.500 grammes. Nous allons nous efforcer d'obtenir du Service des P.T.T. le tarif le plus modéré possible pour leur transport.

Nous sommes persuadés que cette innovation apportera à nos camarades une distraction nouvelle et nous leur demandons :

1° De nous faire savoir de suite s'ils seraient acheteurs du tourne-disques.

2° Quels seraient les livres qu'ils désireraient voir transcrire sur disques?

La création d'une discothèque étant une œuvre de longue haleine, nous demandons à nos camarades d'être patients, car il ne nous sera pas possible de servir tout le monde à la fois. Cependant, pour mener à bien cette entreprise, il est nécessaire que nous sachions de suite le nombre de camarades que la question intéresse.

IMPOTS SUR LES PENSIONS

Le 17 juin 1936 a paru, au *Journal Officiel*, la loi abrogeant le décret du 16 juillet 1935 assimilant les pensions de guerre et la retraite du combattant à des revenus astreints à l'impôt.

Plusieurs d'entre nous ont certainement reçu leur feuille d'impôts dans laquelle figurent ces revenus.

Ceux de nos camarades qui se trouvent dans ce cas, signaleront le fait au contrôleur des Contributions directes dont ils dépendent et celui-ci accordera le dégrèvement d'office, dès que les instructions administratives lui seront parvenues à ce sujet.

Une démarche a été faite par la Confédération Nationale et, le 4 juillet 1936, une circulaire a été adressée, par le directeur général des Contributions, afin de prescrire à ses agents d'allouer les dégrèvements auxquels les mutilés ont droit.

GRANDS INVALIDES

Une proposition de résolution a été votée par la Chambre, le 7 août 1936, demandant au Gouvernement de déposer à la rentrée un projet de loi élargissant l'application du Statut des Grands Invalides.

Le ministre des Pensions, à la suite de ce vote, va constituer une Commission chargée de mettre sur pied un texte.

LES PRÉLÈVEMENTS

La période de vacances que nous traversons en ce moment va se terminer et, dès la rentrée, nos parlementaires vont s'occuper de la suppression des prélèvements qui atteignaient nos pensions et la retraite du combattant.

Les travaux de la Commission d'étude de la Caisse des Pensions touchent à leur fin et dès que le ministre des Finances sera saisi du résultat des travaux de cette Commission, la décision sera proche.

Mais que la Caisse des Pensions soit ou non instituée, les décrets-lois seront abrogés. Des promesses formelles ont été faites à ce sujet par le Gouvernement, nul doute qu'il ne les tienne.

Encore un peu de patience et nous nous verrons rétablis dans tous nos droits.

Le Renouvellement des Cartes de Combattant

L'attention du ministre des Pensions ayant été attirée sur les inconvénients des retards qui se produisent dans le renouvellement des cartes du combattant, le ministre des Pensions, en plein accord avec M. Vincent Auriol, ministre des Finances, vient de prendre la décision suivante :

En échange de la carte remise pour renouvellement, les intéressés recevront un certificat provisoire, ne préjugant pas du droit à la carte dont une vérification décidera, mais permettant au titulaire, en attendant la décision définitive, d'encaisser les arrérages de la retraite ou de la pension dont il bénéficie.

Cette mesure va mettre fin à une situation qui causait un gros préjudice à de nombreux camarades.

VERDUN

A l'issue de la cérémonie du rassemblement des anciens combattants à Verdun, le *Journal des Mutilés et Réformés* a demandé à quelques anciens combattants de bien vouloir leur donner leurs impressions.

Nous extrayons du *Journal des Mutilés*, une lettre de notre camarade Favret à ce sujet :

« Monsieur le Rédacteur en chef,

« Ayant eu l'honneur d'être appelé à remplir la mission d'escorter
« le flambeau symbolique, les impressions que j'ai pu ressentir sont for-
« cément limitées, mais tellement profondes que je tiens à vous les com-

« muniquer, particulièrement celles concernant la cérémonie de l'ossuaire.

« Lorsque, accompagnant le flambeau, notre petit groupe de mutilés traversa la large pelouse conduisant à l'escalier du monument, un tel silence s'épandit sur le champ des morts, un tel recueillement respectueux entoura notre lent cortège que, le cœur étreint d'une angoisse sans nom, j'aurais voulu crier à tous ces morts auxquels s'adressait un si fervent hommage :

« Voyez, mes frères, nous ne vous oublions pas, votre souvenir est toujours vivant auprès de nous, nous venons ici pour vous le jurer.

« Malgré mes yeux clos, je vous revois tels que je vous ai connus, forts, souriants, puis meurtris et agonisants dans la douleur et ma pensée, jointe à celle de tous ces pèlerins, s'élève et vous promet solennellement, en souvenir de ces douleurs et de cette agonie, de tout tenter afin que de pareils crimes deviennent impossibles à jamais.

« Puis ce fut le moment poignant de l'appel à la Paix du monde !

« Cette voix d'enfant si tendre, si frêle au milieu de la nuit !!!

« Puisse-t-elle résonner, cette voix, jusque dans le cœur de ceux qui seraient tentés d'oublier, jusque dans celui de ceux qui seraient encore susceptibles de déchaîner, malgré les morts, un tel fléau, une telle épouvante. »

René FAVRET.

LETTRE DE MASSELIER

Notre camarade Masselier nous prie d'insérer la note suivante :

L'Association Française des Espérantistes Aveugles (F.A.B.E.), sous la présidence d'honneur de M. l'intendant général Louis Bastion, président de l'Association Espérantiste Universelle, groupe les espérantistes aveugles et typhlophiles dans le seul but de faciliter l'étude et l'utilisation de l'espéranto par tous les aveugles.

Par son initiative, des cours sont déjà professés en divers endroits en utilisant un manuel imprimé en braille (cinq francs) et en noir (deux francs), *Notions élémentaires d'espéranto*, par Cart et Robert, en vente à l'Association Valentin-Hauy, 9, rue Duroc, Paris (7^e).

Citons notamment les cours d'espéranto professés à voyants et aveugles par M. Robert (tous les samedis de 17 à 18 heures, à l'Association Valentin-Hauy, Paris) et par M. Curnelle (tous les dimanches matin de 9 h. 15 à 9 h. 45 à Radio-P.T.T.-Nord).

Des démarches sont entreprises en vue de rendre accessible aux aveugles le cours d'espéranto professé par M. Rousseau (tous les mercredis de 14 heures à 14 h. 15 à Paris-P.T.T., relayé par plusieurs stations d'Etat).

Les membres actifs de F.A.B.E. (cotisations 10 fr., donnant droit mensuellement à *Espéranto Ligilo*) sont accueillis sans autre cotisation comme membres actifs par les nombreux groupes régionaux et locaux de la S.E.P.E. (Société Française pour la Propagation de l'Espéranto, section de l'Association Universelle).

Pour tous autres renseignements (cours par correspondance, etc...), s'adresser au secrétaire général de F.A.B.E., Albert Masselier, Aveugles de Guerre, 49, boulevard Fichot, Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise). Tél. 294.

LÉGION D'HONNEUR

Au *Journal Officiel* du 13 août 1936, publiant le décret du 1^{er} août 1936, sont promus au grade d'officier :

ANTHÈNE (Claude), ancien sergent du 104 R. I. Territorial.

BARANGER (Daniel), ancien brigadier du 52^e Régiment d'Artillerie de Campagne.

MARTIN (Paul-Noël), ancien soldat du 276^e R. I.

PLÉNACOSTE (Jean-Baptiste), ancien soldat du 142^e R. I.

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} juillet et le 31 août, une somme de 24.320 fr. se répartissant comme suit :

Allocations naissances	600 »
Allocations décès et palmes	18.350 »
Allocation caisse maladie	3.570 »
Allocations diverses	1.800 »

Il y a lieu d'ajouter à ces 24.320 francs une somme de 36.400 francs pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner douze demandes, dont deux n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Pannetrat, de Chaumont, nous font part de la naissance de leur petit-fils.

Notre camarade et Mme Fitas-Boubekeur, de Cassaigne (Oran), nous font part de la naissance de leur fils Abdelkader, né le 25 juin 1936.

Notre camarade et Mme Paul Webber, d'Hazebrouck (Nord), nous font part de la naissance de leur fille Marie-Rose, née le 13 juillet 1936.

Notre camarade et Mme Pennequin, de Roelux (Nord), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Gérard, né le 3 août 1936.

Notre camarade et Mme Lafon, du Mas-de-Vitral (Cantal), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Georgette, née le 25 juin 1936.

Notre camarade Niant, de Bergerac (Dordogne), nous fait part de la naissance de son petit-fils, Michel, né le 24 août 1936.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Dupuis (René), de Paris, nous fait part du mariage de son fils Jean, avec Mlle Simone Pairard, célébré le 2 juillet 1936.

Notre camarade Vin (Pierre), de Vinneuf (Yonne), nous fait part de son mariage avec Mme Veuve Moisson, célébré le 27 juin 1936.

Notre camarade Chaudron (Jules), de Paris, nous fait part du mariage de sa fille avec M. Victor Lelogeais, célébré le 4 juillet 1936.

Notre camarade Estienne, de Six-Fours-la-Plage (Var), nous fait part du mariage de sa fille Marie-Thérèse, avec M. Boutin (Eugène), célébré le 29 août.

Notre camarade Marot, de Casteljaloux, nous fait part du mariage de sa fille Yvette, avec M. Riccardo, célébré le 1^{er} août.

Notre camarade Delacroix, de Beauvais (Oise), nous fait part du mariage de sa fille Georgette, avec M. Albert Gaucherelle, célébré le 31 août 1936.

Notre camarade Baldy, de Mechemont (Lot), nous fait part du mariage de son fils Marcel, avec Mlle Hélène Penchenat, célébré le 22 août 1936.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès tragique de Guy de Traversay, fils du colonel de Traversay, membre du Comité d'action, et neveu de M. de Traversay, président du Comité d'action.

Les Aveugles de Guerre s'associent au deuil cruel frappant la famille de nos amis et nous leur adressons nos sincères condoléances.

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Dupuy (Paul), de Saint-Junien (Haute-Vienne), décédé le 21 juillet 1936, à l'âge de quarante ans.

Né le 3 juillet 1896, à Brigueil (Charente), soldat au 63^e régiment d'infanterie, notre camarade fut blessé le 6 août 1918, près de Reims (Champagne). Réformé à 100 %, article 10, pour cécité complète, officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve.

Notre camarade Gasse (Edmond), de Vesly (Eure), décédé le 23 juillet 1936, à l'âge de quarante-neuf ans.

Né le 15 novembre 1887, à Vesly (Eure), soldat au 1^{er} régiment de Génie, notre camarade fut blessé, le 9 juillet 1915, à Vauquois. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité complète, chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse une femme et deux enfants.

Notre camarade Digne (Marius), de Toulon (Var), décédé le 30 juillet, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Né le 1^{er} mai 1882, à Hyères (Var), sergent fourrier au 312^e régiment d'Infanterie, notre camarade fut blessé, le 1^{er} février 1916, à Jolival (Meurthe-et-Moselle). Réformé à 200 %, articles 10 et 12, pour cécité complète, amputation de l'avant-bras gauche et blessures multiples, titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre (étoile et palme), Digne laisse une veuve et un enfant.

Notre camarade Bartier (Albert-Charles), de Saint-Quentin (Aisne), décédé le 5 août 1936, dans sa soixante-neuvième année.

Né le 7 décembre 1867, à Maubeuge, soldat au 4^e Territorial, notre camarade fut malade en captivité et devint aveugle. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, il laisse une veuve et un enfant.

Notre camarade Talleur (Léopold), d'Yvetot (Seine-Inférieure), décédé le 12 juin 1936, à l'âge de quarante-trois ans.

Né le 13 décembre 1893, à Hattenville (Seine-Inférieure), maître-ouvrier au 3^e Génie, notre camarade fut blessé, le 21 juillet 1918, à Billy-sur-Ourcq. Réformé 100 %, article 10, pour perte de la vue, officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve et cinq enfants.

Notre camarade Henry (Paul), de Laveline-devant-Bruyères (Vosges), décédé le 17 août 1936, à l'âge de quarante-sept ans.

Né le 12 décembre 1889, à Gerlepal (Vosges), soldat au 50^e Bataillon de Chasseurs à pied, notre camarade fut blessé, le 16 octobre 1915, au Bois Zéphyrin (Meurthe-et-Moselle). Réformé à 100 %, article 10, pour cécité complète, officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve et un enfant.

Notre camarade Touzet (Félix), d'Authon-du-Perche (Eure-et-Loir), décédé le 7 juillet 1936, à l'âge de cinquante-trois ans.

Né le 10 août 1884, à Prissac (Indre), soldat au 49^e R. I., notre camarade fut blessé, le 17 juin 1915, à Neuville-Saint-Waast. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité complète, chevalier de la Légion d'honneur, Médaille militaire, Croix de guerre, il laisse une veuve et un enfant.

Notre camarade Dury (Henri), de Beaumont-en-Auge (Calvados), décédé le 17 août 1936, à l'âge de soixante-quatre ans.

Né le 23 mai 1872, à Bône (Algérie), soldat à la 21^e Section C.O.A., réformé à 100 %, article 10, pour cécité complète, il laisse une veuve.

Notre camarade Petrucci (François), de Paris, décédé le 5 juillet 1936, à l'âge de soixante-quatre ans.

Né le 20 avril 1872, à Lavaloggia (Corse), gendarme à la 11^e Légion, à Bastia, il fut réformé à 100 %, article 10, pour cécité. Il laisse une veuve et un enfant.

Notre camarade Maupetit (Pierre), de Coulanges-les-Nevers (Nièvre), décédé le 15 juin 1936, à l'âge de soixante ans.

Né le 22 août 1876, à Ougny (Nièvre), soldat au 64^e R. I. Territorial, réformé à 100 %, article 10, pour cécité, il laisse une veuve.

De la belle-mère de notre camarade Mougenel, des Lilas (Seine), décédée le 30 juin 1936, à l'âge de soixante-douze ans.

De la belle-mère de notre camarade Cornet, de Paris, décédée le 5 juillet, dans sa soixante-douzième année.

De la femme de notre camarade Fauchier, de Marseille (Bouches-du-Rhône), décédée le 4 juillet.

Du frère de notre camarade Lajouanne, de Tarbes, décédé à l'âge de soixante-deux ans, et de ses beaux-frères Marmouzet (Auguste) et Lagleyze (J.-M.), décédés à l'âge de cinquante-six ans.

De la belle-mère de notre camarade Marot, de Saurat (Ariège), décédée en juillet 1936.

De la femme de notre camarade Milhas (Abel), d'Auch (Gers), décédée le 9 juillet 1936.

Du beau-frère de notre camarade Chabbert, de Bize (Aude), décédé à l'âge de soixante-dix-sept ans.

De la belle-mère de notre camarade Bastion, de Montrottier (Rhône), décédée le 15 août.

Du beau-frère de notre camarade Serot, de Missillac (Loire-Inférieure), décédé le 16 août, à soixante-dix-huit ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :
Delacourt, 11 fr. — Mampey, 10 fr. — Lucas, 10 fr.

COTISATIONS POUR L'ANNÉE 1936

Seguin, Tisserand (V.), Petit (A.), Dargegen, Guis, Guillo, Laligue, Laird, Desigaud, Pennequin, Houard, Bertrand (P.), Le Bis, Montet, Delhomais, Aumasson, Michel (R.), Guillaume, Coutarel, Albouy, Gloaguen, Vandewoorde, Mauriceau, Paris, Brailly, Belmontet, Renaud (E.), Savigny, Robin (C.), Musner, Felgeirolles, Dehlez, Nicomette, Tausia, Chasselade, Dupont, Mampey, Bouet, Anquetil, Ternisien, Morlet, Le Mire, Draperi (Jean), Maurandy.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 Juin 1936

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents : Scapini, Bois, Lauté, L'Evesque, Amblard, Bardoux, Brusson, Céré-Labourdette, Conan, Courteix, Evrat, Fauvel, Favret, Guillam, Laffargue, Leveau, Malgat, Muller, Roy (G.).

Excusés : Bertrand, Bloncourt, Cabasson, Derunder, Grillet, Izaac, Lagarde, Nicolai, Noireaux, Robert (M.), Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

A Scapini : Robert (M.).

A Amblard : Noireaux, Satgé.

A Favret : Cabasson, Grillet.

A Leveau : Bertrand.

A Noireaux : Derunder.

Assistaient également à la séance : M. Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades : Berthet, Briant, Cohn, Hennebicq, Rousseau, Saillot.

1° Procès-verbal de la réunion du Conseil du 6 juin 1936.

Sous réserve d'une légère modification demandée par Courteix et d'une addition demandée par Noireaux, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2° *Election de deux membres du Bureau.*

Lecture est donnée de deux lettres de Leveau et Noireaux expliquant leur non-participation au vote.

Avant le dépouillement du scrutin, une discussion s'engage à laquelle prennent part un certain nombre d'administrateurs.

Scapini fait procéder à l'ouverture des enveloppes pour l'élection du Bureau. Vingt-huit bulletins ont été reçus, parmi lesquels un bulletin blanc et un bulletin nul.

Le résultat s'établit ainsi : Conan, 19 voix ; Favret, 19 voix ; Céré, 9 voix ; voix diverses, 3.

Conan et Favret sont invités à prendre place au Bureau, qui est constitué comme suit : président, Scapini ; vice-présidents, Bois, Conan, Lauté ; secrétaire général, Favret ; trésorier, L'Evesque (élu par l'Assemblée générale).

Scapini remercie et félicite l'ancien Bureau et adresse ses souhaits de bienvenue aux nouveaux élus.

A l'unanimité, le titre de secrétaire général honoraire est attribué à notre camarade Amblard.

3° *Election du Comité d'action.*

Lecture est donnée de la lettre de démission de M. de Traversay.

Après examen par le Conseil, la motion suivante est déposée et adoptée à l'unanimité, moins une abstention :

« Le Conseil d'administration exprime à M. de Traversay ses vifs regrets de sa lettre de démission, sa vive reconnaissance pour tous les services qu'il a rendus à l'Union depuis sa création et lui demande de vouloir bien revenir sur sa décision. Il remercie également le Comité d'Action, et en particulier Mme Chevalier qui, cette année notamment, a assumé une tâche écrasante. »

Sur demande du Président, M. de Traversay accepte de retirer sa démission et il est procédé ensuite à l'élection des membres du Bureau du Comité d'action.

Sont élus : M. de Traversay, M. Bloch, Mme L'Evesque, M. Iweins.

Il est entendu que les membres du Bureau de ce Comité se répartiront les fonctions.

4° *Nomination des Commissions.*

Les Commissions sont ainsi constituées :

Commission des Prêts et de Caisse Fraternelle : Evrat, Guillam, Leveau, Malgat.

Commission des Finances : Izaac, Amblard, Céré, Courteix, Leveau, M. de Traversay, M. Bloch.

Commission des Maisons de Repos : Izaac, Amblard, Courteix, Evrat, Grillet, Malgat, Roy

Délégués à la Propagande : Amblard, Guillam.

Commission de Gestion de la Maison des Aveugles : Amblard, Bardoux, Fauvel.

Commission d'Etudes (Mutuelle, Veuves) : Lauté, Leveau, L'Evesque, Muller.

Commission Technique (Bibliothèque, Livre Sonore) : Amblard, Céré, Fauvel, Izaac, Leveau, Mullet, Mme Chevalier.

Commission de la Maison des Aveugles de Guerre : Céré, Courteix, Malgat, Satgé, M. de Traversay.

Questions diverses :

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

BARRIOL (Jean), Intres (Ardèche). 110 %, articles 10 et 12, titre provisoire, carte du combattant.

HUET (Henri), 32, boulevard d'Ormesson, Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise), 100 %, article 10, titre provisoire, carte du combattant.

NAZAIRE (Fernand), 23 bis, boulevard d'Artillerie, Toulouse (Haute-Garonne), 100 %, article 10, titre provisoire, carte du combattant.

Ces camarades, remplissant les conditions, sont admis en qualité de membres temporaire à l'U.A.G.

L'allocation de 300 francs attribuée à l'occasion de la naissance d'un enfant est accordée aux camarades R... et V..., victimes civiles.

Legs Costallat. — Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires, en date du 11 mars 1935, de Mlle Arthémise, dite Jeanne Costallat, demeurant à Neuilly-sur-Seine, 28, avenue de Neuilly, et décédée dans la même ville, 29, boulevard Victor-Hugo, le 25 mai 1936, par lesquelles elle institue ses légataires universelles, conjointement pour le tout et divisément chacune pour moitié :

1° L'Union des Aveugles de Guerre, dont le siège est à Paris, 25, rue Ballu;

2° La Société des « Gueules Cassées » (Union des Blessés de la Face), dont le siège est à Paris, 20, rue d'Aguesseau,

Pour recueillir chacune par moitié la totalité des biens, meubles et immeubles composant sa succession.

Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre accepte à l'unanimité, sous bénéfice d'inventaire, ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour encaisser le legs au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Legs Goldenberg. — Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires, en date du 20 novembre 1935, de Mme Samuel Goldenberg, demeurant à Paris, 30, avenue Marceau, où elle est décédée, le 27 novembre 1935, par lesquelles elle institue sa légataire universelle la « Cité des Aveugles de Nice » pour les trois huitièmes de sa fortune, conjointement avec « Le Flambeau Franco-Américain de Nice » et l'« Asile de Nuit de Nice » pour les cinq autres huitièmes.

« Considérant que tous les Aveugles de Guerre de la Cité sont membres de l'Union des Aveugles de Guerre,

« Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre « accepte, sous bénéfice d'inventaire, ces dispositions testamentaires, « à charge de répartir la totalité de la somme recueillie entre tous les « Aveugles de Guerre de la Cité et donne tous pouvoirs à son trésorier pour encaisser le legs au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire. »

Le Conseil d'administration, ayant pris connaissance des dispositions testamentaires de Mme K..., demeurant en Saône-et-Loire, a décidé de les accepter sous réserve des modifications imposées par l'article 19 de nos statuts.

Lecture est donnée d'une lettre de Derunder demandant au Bureau de faire des démarches pour l'abrogation des décrets-lois visant les anciens combattants.

La séance est levée à 17 h. 30.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Section départementale des Aveugles de Guerre de la Seine-Inférieure, le 26 Juillet 1936

Le Conseil d'administration, réuni en ce jour du 26 juillet 1936, après avoir examiné les résultats obtenus aux Commissions préparatoires et à l'Assemblée générale du 24 mai, au sujet des deux vœux présentés par la Section de la Seine-Inférieure, remercie le Conseil d'administration de l'U.A.G. et tous les camarades présents, d'avoir

bien voulu prendre les vingt-quatre camarades sans pension en tutelle par l'U.A.G. dans le but principal de leur apporter un appui moral, et nous, Section Départementale de la Seine-Inférieure, nous faisons confiance à la bonne camaraderie de l'Union et sur la générosité du Conseil d'administration de l'U.A.G. pour leur venir en aide chaque année.

Nous remercions également et faisons confiance au Conseil d'administration tout entier et à la Commission désignée pour mettre au point le vœu concernant nos veuves, c'est-à-dire l'assurance contractée par l'U.A.G. pour leur assurer une rente annuelle remplaçant l'indemnité de décès, et prions ladite Commission de bien vouloir activer le plus possible les démarches pour faire aboutir cette assurance.

Confiants dans la bonne volonté de tous les membres du Conseil d'administration de l'U.A.G., pour le Conseil d'administration de la Section Départementale de la Seine-Inférieure :

Le Président : CAGNARD.

AVIS DIVERS

Notre camarade Niant (Simon), ancien propriétaire vigneron, se met à la disposition des camarades pour leur faire envoyer des vins de la région de Bergerac-Bordeaux, vins ordinaires et supérieurs aux meilleures conditions.

Se mettre directement en rapports avec M. Niant, 71, rue du Pont-Saint-Jean, Bergerac (Dordogne).

♦ ♦ ♦

Montres pour Aveugles

M. Camille Mercier, 6, rue d'Helvétie, à Morteau (Doubs), fabricant de montres, nous informe qu'il peut fournir des montres savonnettes pour aveugles, avec mouvement ancre très soigné, 15 rubis, spiral Bréguet, de toute première qualité, en métal chromé, au prix de 70 francs.

Les camarades intéressés par cette offre sont priés de passer leur commande directement.

♦ ♦ ♦

Mme Cagnet, de la Roue, propriétaire du Château de la Griffonnière, à Bage-le-Chatel (Ain), nous informe qu'elle recevrait dans sa propriété les camarades désireux de faire un séjour à la campagne, ou d'y vivre.

Ils seraient assurés des soins les plus dévoués.

Pour les conditions et renseignements complémentaires, s'adresser directement.

DÉLÉGATION

Le drapeau de l'Union, entouré d'une délégation d'Aveugles de Guerre, a accompagné les Associations belges, chargées de ranimer la Flamme du Souvenir, sur la Tombe du Soldat Inconnu, le mardi 21 juillet.

Dons avec affectation spéciale pour la Maison des Aveugles de Guerre

M. Benarbia, La Croix-Mare (Seine-Inférieure), 20 fr. — Anonyme, 50 fr. — Ville du Creusot (Saône-et-Loire), 180 fr. — Les Élèves de la Classe des Mathématiques du Lycée Henri-IV à Paris, 4.076 fr. — Commune d'Oued-Athenia (Algérie), 67 fr. — Mme Barbe, Paris, 20 fr. — M. Roman, Cléon-d'Andran, 20 fr. — Mme Chastelain, de Thérrouanne, 300 fr. — Ville de Versailles (Seine-et-Oise), 179 fr. 50. — Commune d'Auray (Morbihan), 44 fr. — Notre camarade Reynes (L.), 7 fr.

LISTE DES DONATEURS

Mme Julien, à Nantes, 10 fr. — Mme Pottier, 15 fr. — Mme Arthur Luck, à Londres, 510 fr. — Lycée Thiers, à Marseille,

120 fr. — Société Dolfus-Mieg, à Mulhouse, 200 fr. — M. Galle-
mard, à Pontoise, 25 fr. — Produit d'une collecte faite à l'occasion
des Fêtes de l'Armistice par la Colonie Franco-Annamite de Yunnan-
fou, 2.331 fr. 70. — Mme Buffenz, à Paris, 100 fr. — Nouveau
Cercle à Paris, 50 fr. — Mme Berthe Brougues, à Buenos-Aires, en
mémoire de M. Louis Spérat-Brougues, 300 fr. — Mme Mesnier, La
Rochelle, 20 fr. — Mme Fischer, à Louveciennes, 10 fr. —
Mme Condamin, Nice, 18 fr. — Compagnie Assurances Yorkshire,
à Paris, 200 fr. — Divers, 1.567 fr. 87.

LA FAMILIALE DES SOLDATS AVEUGLES

Le Conseil d'administration de La Familiale des Soldats Aveugles
informe les camarades que les réunions de la saison 1936-1937 auront
lieu, aux dates ci-après, dans la Salle des Fêtes du Cercle Commercial
Suisse, 10, rue des Messageries :

En 1936 : dimanches 25 octobre, 6 décembre.

En 1937 : dimanches 3 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril et 2 mai.

Les réunions auront lieu comme d'habitude, de 14 h. 30 à 18 h. 30,
et comprendront : concert, goûter et sauterie.



Le Gérant : DECOËNE
IMP. DUBOIS & BAUER
34, rue Laffitte — Paris-9^e

Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.
BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.
FAVRET, Secrétaire général honoraire.
CONAN, Secrétaire général honoraire.
AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

Conseil d'Administration

Président : SCAPINI.

Vice-Présidents : BOIS, CONAN, LAUTÉ.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMBLARD, BARDOUX, BEBTRAND, BLONGCOURT, BRUSSON, CABAS-
SON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, GRILLET,
GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LEVEAU, MALGAT, MULLER, NICOLAI,
NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

Comité d'Action

M. le baron de Traversay.	Mme Contamin.
Mlle Arbel, Vice-Présidente ho- noraire;	Mme Francis de Croisset;
Mme L'Evesque,	Mlle Jalaguier;
M. Iweins;	Mlle d'Herbemont;
M. Oscar Bloch.	Mme Henri;
M. Auterbe, Sous-Directeur à la Compagnie L'Union;	Mme Kalt;
Mme du Bos;	Mme Lévy-Weis;
Mme Broquin;	M. Mayer;
M. de Chaumont-Quitry;	Mme Meyer;
M. Chepfer;	Mme Mus;
M. Pierre Chérot;	M. Pascal.
Mme Chevalier;	Colonel de Traversay.

